



BARÈME D'HONORAIRES

CHANTIMMO

SARL au capital de 7 500 € - RCS Rennes 481 013 332 - Siège social : 56 Grande rue 35600 REDON – Caisse de garantie : CEGC 16 rue Hoche 92919 La Défense – Carte professionnelle : 35022016000008115 – Assurance RCP pour France métrop. Axa – 313 terrasse de l'Arche – 92727 Nanterre – Compte séquestre : CMB n°4562571241 au CMB 4 place St Sauveur 35600 REDON

Location entreprises et commerces – Barème à compter 1^{er} janvier 2024

Honoraires de location

HONORAIRES DE LOCATION : Immeubles ou terrains à usage commercial, professionnel, industriel, artisanal et tertiaire - avec ou sans droit d'entrée

Honoraires de négociation

Loyer Annuel HT/HC	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 5000€	1500€ (forfait)	1800€ (forfait)
A partir de 5001€	30.00%	36.00% du loyer annuel

Honoraires de rédaction, renouvellement, avenant et résiliation de bail

Loyer mensuel HT/HC	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 1500€	1500€	1800€
A partir de 1501€	Un mois de loyer HT	Un mois de loyer TTC

Les honoraires sont à la charge du PRENEUR, sauf stipulation contraire prévue au mandat ou à son avenant.

Un état des lieux d'entrée sera établi contradictoirement et amiablement par le BAILLEUR et le PRENEUR ou par un tiers mandaté par eux.

Si l'état des lieux ne peut être établi dans ces conditions, il sera établi par un commissaire de justice, sur l'initiative de la partie la plus diligente, à frais partagés par moitié entre le BAILLEUR et le PRENEUR.

*TVA : 20%

HT : Hors Taxe

HC : Hors Charges

TTC : Toutes Taxes Comprises



BARÈME D'HONORAIRES

CHANTIMMO

SARL au capital de 7 500 € - RCS Rennes 481 013 332 - Siège social : 56 Grande rue 35600 REDON – Caisse de garantie : CEGC 16 rue Hoche 92919 La Défense – Carte professionnelle : 35022016000008115 – Assurance RCP pour France métrop. Axa – 313 terrasse de l'Arche – 92727 Nanterre – Compte séquestration : CMB n°4562571241 au CMB 4 place St Sauveur 35600 REDON

LOCATION – Barème à compter 1^{er} janvier 2025

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :

- Honoraires de négociation ou d'entremise à la charge du bailleur uniquement : 50 € TTC pour les logements d'une surface habitable inférieure ou égale à 26 m². Gratuit pour les logements d'une surface habitable supérieure à 26 m².
- A la charge du locataire :
 - Honoraires de visite du locataire, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 € TTC/m² de surface habitable
 - Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m² de surface habitable
 - La somme de ces deux honoraires à la charge du locataire est plafonnée à : 7% TTC du loyer annuel hors charges + 75 € TTC.
 - Avenant au bail ou rédaction d'un nouveau bail : 200 € TTC
- A la charge du bailleur :
 - Honoraires de visite du locataire, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 € TTC/m² de surface habitable
 - Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 9 € TTC/m² de surface habitable
 - La somme de ces deux honoraires à la charge du bailleur est plafonnée à : 7% TTC du loyer annuel hors charges + 75 € TTC.
 - Etablissement de l'Etat des Risques et Pollutions : 20 € TTC
 - Visite conseil : 50 € TTC
 - Avenant au bail ou rédaction d'un nouveau bail : 200 € TTC

Honoraires pour les autres baux (hors baux commerciaux et professionnels) :

150 € TTC + 14% TTC du montant du loyer annuel hors charges.

Cette rémunération est partagée par moitié entre le locataire et le bailleur.

C.K Gestion

SARL au capital de 5000 € - RCS Rennes 750 559 106 - Siège social : 56 Grande rue 35 600 REDON- Tél : 02.99.72.29.69 – Caisse de Garantie : CEGC – 16 rue Hoche – 92219 La Défense. Carte professionnelle transaction et gestion immobilière n°3502201500000220. Assurance RCP Axa – 313 terrasse de l'Arche – 92727 Nanterre

GESTION LOCATIVE – Barème à compter 1^{er} janvier 2025

7 % HT soit 8,40 % TTC des loyers et charges encaissés. Assurance des loyers impayés (taux à 2,30 % TTC).

Honoraires des prestations particulières :

Etablissement de la déclaration 2044 ou 2072 à transmettre aux services des impôts : 33,33 € HT soit 40€ TTC par déclaration. Pour les SCI : sur devis / Déplacement au lieu du bien loué pour intervention diverse : 60 € HT de l'heure soit 72 € TTC par déplacement plafonné à 150€ HT soit 180 € TTC / Honoraires sur travaux : Consultation du premier artisan : gratuit - Toute consultation d'artisan supplémentaire pour devis supplémentaire (sur demande du bailleur) : 10 € HT soit 12 € TTC / Avenant au bail ou rédaction d'un nouveau bail : 166,67 € HT soit 200 € TTC / Saisine d'une commission de conciliation : 150 € HT soit 180 € TTC / Représentation aux convocations d'une commission de conciliation ayant lieu sur la commune du bien géré ou dans un rayon de 15km : 190 € HT soit 228 € TTC (+ 0,5 € HT soit 0,6€ TTC /km au-delà de 30km parcours aller/retour à partir de l'adresse du bien géré) / Représentation du bailleur à une assemblée générale des copropriétaires : sur devis / Résiliation du mandat de gestion préalablement à la fin du mandat de gestion et sur demande du bailleur : 200 € hors taxe soit 240 € TTC

D'autre part, le mandataire refacturera sans marge les frais bancaires qui seront la conséquence d'un rejet de prélèvement ou de refus de chèque quelle qu'en soit la raison.

Autres prestations

Avis de valeur : 150 TTC € à la charge du bailleur - non facturé dans le cadre d'un mandat de location confié à l'agence et remboursé sans limite de temps lors d'une mise en location.



BARÈME D'HONORAIRES

CHANTIMMO

SARL au capital de 7 500 € - RCS Rennes 481 013 332 - Siège social : 56 Grande rue 35600 REDON – Caisse de garantie : CEGC 16 rue Hoche 92919 La Défense – Carte professionnelle : 35022016000008115 – Assurance RCP pour France métrop. Axa – 313 terrasse de l'Arche – 92727 Nanterre – Compte séquestre : CMB n°4562571241 au CMB 4 place St Sauveur 35600 REDON

Ventes entreprises et commerces – Barème à compter 1^{er} janvier 2024

Honoraires de négociation :

Immeubles ou terrains à usage commercial, professionnel, industriel, artisanal et tertiaire – Cession de droit au bail – Fonds de commerce – Cession de parts sociales

Prix de vente net vendeur HT	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 50 000 €	5 000 €	6 000 €
De 50 001 € à 60 000 €	6 000 €	7 200 €
De 60 001 € à 70 000 €	7 000 €	8 400 €
De 70 001 € à 80 000 €	8 000 €	9 600 €
De 80 001 € à 120 000 €	9 000 €	10 800 €
De 120 001 € à 350 000 €	8,00 %	9,60 %
De 350 001 € à 600 000 €	7,00 %	8,40 %
De 600 001 € à 1 000 000 €	6,00 %	7,20 %
Au-delà de 1.000.000 €	5,00 %	6,00 %

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire prévue au mandat ou à son avenant.

Honoraires de rédaction d'acte :

Honoraires HT	Honoraires TTC
1500€	1800€

Cas particuliers :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge de l'acquéreur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 150 TTC € à la charge du vendeur - non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence et remboursé sans limite de temps lors d'une mise en vente.



BARÈME D'HONORAIRES

CHANTIMMO

SARL au capital de 7 500 € - RCS Rennes 481 013 332 - Siège social : 56 Grande rue 35600 REDON – Caisse de garantie : CEGC 16 rue Hoche 92919 La Défense – Carte professionnelle : 3502201600008115 – Assurance RCP pour France métrop. Axa – 313 terrasse de l'Arche – 92727 Nanterre – Compte séquestre : CMB n°4562571241 au CMB 4 place St Sauveur 35600 REDON

Ventes – Barème à compter 1^{er} janvier 2024

Honoraires de négociation :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 1 à 44 999 €	4 166,67 €	5 000 €
De 45 000 à 49 999 €	4 248,33 €	5 098 €
De 50 000 à 54 999 €	4 494,17 €	5 393 €
De 55 000 à 59 999 €	4 661,67 €	5 594 €
De 60 000 à 61 999 €	4 829,17 €	5 795 €
De 62 000 à 89 999 €	7,50 % du prix net vendeur	9 % du prix net vendeur
De 90 000 à 94 999 €	7,33 % du prix net vendeur	8,80 % du prix net vendeur
De 95 000 à 99 999 €	7,08 % du prix net vendeur	8,50 % du prix net vendeur
De 100 000 à 104 999 €	6,83 % du prix net vendeur	8,20 % du prix net vendeur
De 105 000 à 149 999 €	6,67 % du prix net vendeur	8 % du prix net vendeur
De 150 000 à 154 999 €	6,58 % du prix net vendeur	7,90 % du prix net vendeur
De 155 000 à 159 999 €	6,42% du prix net vendeur	7,70 % du prix net vendeur
De 160 000 à 164 999 €	6,25 % du prix net vendeur	7,50 % du prix net vendeur
De 165 000 à 169 999 €	6 % du prix net vendeur	7,20 % du prix net vendeur
De 170 000 et +	5,83 % du prix net vendeur	7 % du prix net vendeur

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat ou à son avenant.

Cas particuliers :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur.

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 150 TTC € à la charge du vendeur - non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence et remboursé sans limite de temps lors d'une mise en vente.

Honoraires de rédaction d'acte : 790 € TTC à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat ou à son avenant.